

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE
LA VILLE DE BOUILLON**

- SEANCE DU 29 AOÛT 2024 -

Présents : Mr. Noizet W, Président ;
Mr. Adam P., Bourgmestre ;
Mme et Mrs. Houthoofdt A., Maqua J., Istace F., Pochet A., Echevins
Mmes et Mrs. Arnould Ph , Denis G, Adam D., Dabe F., Maziers P., Brouillon P.,
De Wachter S, Nemery M-.J, Dachy F., Tulpin A., Rochet J.
Conseillers communaux ;
Mr Pirlot S., Directeur général ff

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Objet : Régie communale autonome – Rapport annuel d’activités 2022 - Approbation

Le Conseil,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1231-1 et L1231-2 relatifs aux Régies communales, et les articles L1311-1 et suivants relatifs aux budgets et aux comptes ;

Vu l’Arrêté du Régent du 18 juin 1946, spécialement les § 4 et 5 relatifs à la comptabilité et aux comptes des Régies ;

Vu le rapport des commissaires aux comptes joint au rapport d’activités 2022 ;

DÉCIDE

D’approuver le rapport d’activités 2022 et ses annexes.

De donner décharge aux administrateurs.

De transmettre la présente décision à la Régie communale autonome.

Fait à l’Hôtel de Ville, les jour, mois et an que dessus.

(sé) Adam & Pirlot
Pour extrait conforme :

le Directeur général ff

le Bourgmestre